

Séance du mardi 31 octobre 2023
Délibération n°2023-126-VM

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 31 octobre à dix heures, le conseil municipal de la Ville de Macouria dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à l'annexe mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Gilles ADELSON.

Nombre de conseillers en exercice : 33
Date de 1^{ère} convocation du conseil : 20 octobre 2023

Objet : Décision modificative n°02 de la Commune de Macouria de l'exercice 2023

Étaient présents (18) :

M. Gilles ADELSON, Maire, Mme Monique AZER, 1^e Adjointe au Maire, Mme Yvane CHAND, 3^e Adjointe au Maire, M. Jean-Yves THIVER, 4^e Adjoint au Maire, Mme Sandrine PAYET, 5^e Adjointe au Maire, Mme Rose DANIEL, 9^e Adjointe au Maire,

Mme Marthe BOUDEAU, Mme Madly MARGNAN, M. Eliodore TORVIC, M. Marijono SANIP, Mme Isabelle SERVIUS, Mme Katia BOSSOU, M. Roméo JEWANI, Mme Josiane DUPRE, M. Martin LABRUNE, M. Ismaël NEMOR, Mme Eda GEORGE, M. Augustin BENTH, conseillers municipaux

Étaient absents mais avaient donné procuration (07) :

M. Serge BACE, 2^e Adjoint au Maire à M. Gilles ADELSON, Maire
M. Claude LEMKI, 6^e Adjoint au Maire à Mme Josiane DUPRE, Conseillère Municipale
Mme Suzanne MAZOE, Conseillère Municipale à Mme Marthe BOUDEAU, Conseillère Municipale
M. David O'REILLY, Conseiller Municipal à M. Roméo JEWANI, Conseiller Municipal
Mme Corinne SIGER, Conseillère Municipale à Mme Monique AZER, Conseillère Municipale
M. Josué MOGE, Conseiller Municipal à M. Ismaël NEMOR, Conseiller Municipal
M. Guy GOBER, Conseiller Municipal à M. Augustin BENTH, Conseiller Municipal

Étaient absents (08) :

Mme Tania GIFFARD CLIFFORD, 7^e Adjointe au Maire, M. Jean-Marie CAREME, 8^e Adjoint au Maire, Mme Claudette FAZER TYNDAL, Mme Darling DUFORT, Mme Annie RENE, M. Thierry LOUIS, M. Pascal NACIS, M. Emmanuel PRINCE, Conseillers municipaux

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T), **Madame Sandrine PAYET** a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance qu'elle a acceptées.

VU le rapport n°118.2/2023/VM

VU l'avis favorable de la commission des affaires financières et économiques rendu le 30 octobre 2023,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE A LA MAJORITE ABSOLUE

Abstentions : 03 dont 01 procuration

ARTICLE 1 :

D'adopter la décision modificative n°02 de la Ville de Macouria de l'exercice 2023 comme suit :

	Recettes	Dépenses
Section de fonctionnement	175 311€	175 311€
Section d'investissement	0€	0€
TOTAL	175 311€	175 311€

ARTICLE 2 :

Le Maire et le comptable Municipal sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 3 :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Guyane dans les deux mois à compter de la date d'accomplissement des formalités de publication et de notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télé recours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

Macouria, le 2 novembre 2023